

Festival le Bois qui Chante 2021

Plan de protection

- L'accès à tous les événements du festival à partir de 16 ans est limité aux personnes disposant d'un certificat Covid valide accompagné d'une pièce d'identité. Merci de privilégier la présentation du QR code sur un smartphone ou sur une copie papier neuve.
- Les enfants de moins de 16 ans sont dispensés du certificat.
- Le port du masque est obligatoire dans les lieux fermés (*modification du 21.10.2021*)
- Le festival met à disposition du gel hydroalcoolique dans tous les lieux de concert et assure le nettoyage périodique et l'aération des locaux.
- Les personnes qui présentent des symptômes compatibles avec une infection au coronavirus sont priées de ne pas assister aux événements du festival, même si elles sont vaccinées et même en cas de test négatif.



Entrée valable uniquement sur présentation du pass sanitaire



Port du masque dans les lieux fermés



Respecter les règles d'hygiène



En cas de symptômes, rester à la maison

Les mesures ci-dessus s'appliquent à toutes les personnes présentes sur les sites du festival : public, artistes, autres prestataires, bénévoles, organisateurs du festival.

Nous nous réjouissons de vous accueillir et vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration !

Informations sur le certificat Covid : www.vd.ch/certificat-covid

Informations sur les centres de tests : [Centres de tests Covid-19 -filière cantonale Vaud - VD.CH](http://Centres.de.tests.Covid-19-filière.cantonale.Vaud-.VD.CH)